



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Marguerite

LE 9 SEPTEMBRE 2019

N° de résolution  
ou annotation

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal en ce neuvième jour de septembre l'an deux mil dix-neuf, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : M. Claude Perreault  
Les conseillers : M. Denis Gamache M. Nicolas Lacasse  
Mme Brigitte Brochu M. Émile Nadeau  
M Robert Normand

formant quorum du conseil.  
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

**OUVERTURE DE LA SESSION**

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Les procès-verbaux du 12 août et 5 septembre sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie de ceux-ci quelques jours avant la présente session.

**APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES D'AOÛT 2019**

Secteur d'activités	Budget 2019	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	318 505 \$	17 664 \$	251 414 \$	67 091 \$
Sécurité publique	233 100 \$	4 501 \$	136 886 \$	96 214 \$
Transport routier	537 635 \$	35 819 \$	387 275 \$	150 360 \$
Hygiène du milieu	226 138 \$	13 118 \$	125056 \$	101082\$
Industrie & Commerce	59 754 \$	35 \$	60 971 \$	-1217 \$
Loisirs et culture	91 700 \$	4 053 \$	56 862 \$	34 838 \$
Casse-croûte/resto	85 000 \$	15 048 \$	95 279 \$	-10 279 \$
Frais de financement	110 025 \$	12 279\$	80 655 \$	29 370 \$
Remb. en capital	377 383 \$	0 \$	261 116 \$	116 267 \$
Investissements prévus	110 760 \$	13 287\$	95 406\$	15 354 \$
<b>Total dépenses</b>	<b>2 150 000 \$</b>	<b>115 804 \$</b>	<b>1 550 920 \$</b>	<b>599 080 \$</b>
<b>Revenus</b>	<b>2 150 000 \$</b>		<b>2 115 018 \$</b>	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

**\*\*Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Ste-Hénédine.**

**CORRESPONDANCE**

- ↳ Reçu de la Troupe de Manigance, une carte postale de Mexico nous remerciant pour le prêt de la salle
- ↳ Le Ministère des Affaires municipales a recommandé le versement de 344 035\$ inclus dans la Taxe sur l'essence mais il nous faut faire vérifier la reddition de comptes par notre firme comptable Blanchette Vachon sencl.
- ↳ M Luc Provençal, député Beauce-nord, nous confirme qu'un aide financière de 14000\$ nous est accordée dans le programme d'aide à la voirie locale ainsi qu'un montant supplémentaire de 10 000\$.
- ↳ Le MTQ nous informe qu'une aide financière de 113 732\$ nous est accordée pour l'aide à la voirie des routes locales.
- ↳ La Compagnie Vidéotron nous a mentionné que le service internet haute vitesse serait installé le 23 septembre dans la zone industrielle.



N° de résolution  
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Marguerite**

↳ La SQ nous invite à visiter leur quartier général situé à l'édifice Léon Lambert à Québec le 25 septembre prochain entre 9h à 14h30.

**PERMIS ACCORDÉS**

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de La Nouvelle-Beauce pour le mois d'août.

**CPTAQ :**

**ADMINISTRATION**

**REPLACEMENT DE L'ORDINATEUR AU POSTE 1**

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que la soumission du Centre Hi-Fi a été acceptée au montant de 1816.56\$ pour le renouvellement de l'ordinateur au poste 1 car celui-ci étant en Windows 7, ne respecterait plus les normes de mise à jour à partir de janvier 2020.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**SUIVI DANS LE DOSSIER DE SYSTÈME D'ALERTE À LA POPULATION (INSERVIO)**

-Préparation d'une base de données de tous les contribuables avec un numéro de téléphone à rejoindre en tout temps

-Intégration d'un formulaire sur le site web de la municipalité afin d'inciter les gens à le compléter

**TRANSPORT**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 469-2019**

Il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le règlement n° 469-2019 modifiant le règlement n° 441 sur la qualité de vie afin d'ajouter une disposition entourant les nuisances soit et est adopté.

**140-09-2019**

**141-09-2019**

**142-09-2019**

**PHASE PRÉPARATOIRE DE LA GESTION DES EAUX PLUVIALES-RUE INDUSTRIELLE**

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement qu'un mandat soit donné à WSP inc au coût de 2560\$ avant taxes pour évaluer la planification du drainage pluvial et obtenir une entente de principe avec le MELCC. Ceci en vue du prolongement des services d'aqueduc et d'égout sanitaire dans le parc industriel.

**143-09-2019**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION DE PONCEAU**

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande de madame Johanne Roy afin de procéder à l'installation d'un ponceau au lot n° 4084452 situé sur le rang Ste-Claire. Celle-ci devra se conformer au règlement numéro 337 régissant l'installation de tuyaux dont une copie lui a été transmise.

**144-09-2019**

**ACHAT D'UNE SCIE À CHAÎNE**

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement de procéder à l'achat d'une scie à chaîne pour le département de la voirie en acceptant la soumission de Mécani-Beauce inc au coût de 449.95\$ avant taxes.

**145-09-2019**

**CONTRAT – ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

ATTENDU QUE les soumissions pour le déneigement de nos routes déposées en mai avaient été refusées pour cause de différence importante dans les coûts prévus;

ATTENDU QU'un nouveau devis a été préparé dans lequel, il a été pris en considération entre autres : l'achat du sel, la variation du prix de diesel et les périodes de durée de contrat;

ATTENDU QU'en fonction d'une première année test d'opération comprenant l'option de l'achat du sel par la municipalité et la variation du prix du diesel, il nous faut évaluer la façon de fonctionner par l'entrepreneur dans ces nouvelles conditions;



N° de résolution  
ou annotation

146-09-2019

3

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Marguerite

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que la soumission de Conrad Giroux inc au coût de 454 505,52\$ taxes incluses soit acceptée pour une période d'un an pour l'entretien des chemins d'hiver sur tout le territoire.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Marguerite désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Émile Nadeau et résolu unanimement :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE madame Nicole Chabot, directrice générale, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

**LOISIRS ET CULTURE**

*SUIVI DANS LE DOSSIER DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE TERRITOIRE POUR LE HOCKEY MINEUR : BELLECHASSE ONT ACCEPTÉ DE LIBÉRER LES JOUEURS DE STE-MARGUERITE AFIN QU'ILS PUISSENT FAIRE PARTIE DE LA LIGUE DES RAPIDES DANS BEAUCE-NORD.*

**DIVERS**

- Compteurs d'eau, à venir, installation cet automne
- Plaisirs d'hiver offre une subvention pour l'achat de matériel durable, délai de dépôt est le 13 septembre/suggestion de traîneaux

**Période de questions**

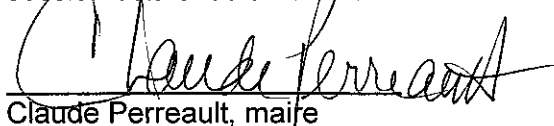
Questions de l'assemblée

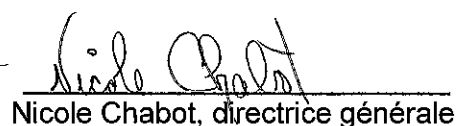
Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

147-09-2019

**CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h49.

  
\_\_\_\_\_  
Claude Perreault, maire

  
\_\_\_\_\_  
Nicole Chabot, directrice générale  
et secrétaire-trésorière



N° de résolution  
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Marguerite

LE 23 SEPTEMBRE 2019

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce vingt-troisième jour du mois de septembre deux mil dix-neuf, à 19h30 à laquelle sont présents:

Le Maire: M. Claude Perreault  
Les conseillers : M. M. Denis Gamache Mme Brigitte Brochu  
M. Nicolas Lacasse M Robert Normand  
Mme Manon Deslauriers

formant quorum du conseil.

Mme Nicole Chabot, directrice générale est aussi présente

*Un avis de convocation a été acheminé par courriel à tous, le jeudi 19 septembre*

**Ordre du jour**

- Dérogation mineure / Habitation DG
- Dérogation mineure / Julie Marcoux

148-09-2019

**DÉROGATION MINEURE – HABITATION DG**

CONSIDÉRANT que M Donald Richer d'habitation DG désire implanter une résidence unifamiliale jumelée qui sera à 5.79 mètres de la limite de propriété avant secondaire alors que la limite est à 6 mètres ;

CONSIDÉRANT qu'aucune entrée ne peut être localisée à moins de douze mètres d'une intersection de rues mais qu'un plan est existant et déjà utilisé pour des lots adjacents ;

CONSIDÉRANT que l'intersection apporte un terrain en coin et que l'usage est unifamilial jumelé;

CONSIDÉRANT qu'aucun stationnement en façade ne pourrait être possible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nicolas Lacasse et résolu unanimement que le conseil accepte la demande de dérogation de M Donald Richer pour le projet d'habitation DG.

149-09-2019

**DÉROGATION MINEURE – JULIE MARCOUX**

CONSIDÉRANT que Madame Julie Marcoux a comme projet d'implantation d'un garage résidentiel en cour avant et que ce genre de construction n'est pas permis en cour avant;

CONSIDÉRANT QUE le terrain a une cour avant anormalement profonde et localisée à l'écart du développement urbain étant la seule propriété dans ce secteur;

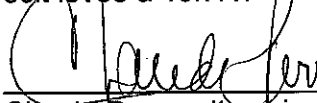
CONSIDÉRANT QU'une remise à bois y était déjà localisée et que ce bâtiment vétuste sera remplacé par le garage demandé;

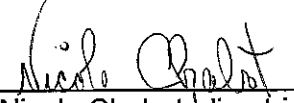
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil accepte la demande de dérogation de Mme Julie Marcoux.

150-09-2019

**CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Robert Normand et résolu à l'unanimité que la session soit levée à 19h41.

  
Claude Perreault, maire

  
Nicole Chabot, directrice générale et  
secrétaire-trésorière